

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2010

Sur convocation du 4 septembre 2010, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 9 septembre 2010, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Pierre MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME - Jacqueline CECCON – Claudine CHAMPION – Marie-Noëlle MEDEVAND – Christiane MICHEL – Hélène ORBE – MM. Olivier COUET – Guy PHILIPPE – Jean BARDET

Absents : MM. Yves GUILLOTTE - Daniel BALLEYDIER – Christian BOCQUET - Alexandre VALZ-BLIN

Pouvoir : M. Yves GUILLOTTE à M. Pierre MAINETTI

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline CECCON

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le maire informe le conseil qu'il souhaite modifier l'ordre des délibérations de ce jour pour placer au point I la décision modificative n°1, pour ensuite délibérer sur les travaux à envisager.

I. DECISION MODIFICATIVE N°1/2010 (DCM N°10-38)

M. Pierre MAINETTI informe le conseil municipal que depuis le vote du budget primitif la plupart des travaux prévus ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Par contre, la déclaration d'utilité publique (DUP) mise en œuvre par l'EPF 74 pour l'acquisition des terrains de boules et bâtiments BLANDIN n'aboutira que dans deux ans environ. Les travaux liés à ces acquisitions ne pourront donc pas être réalisés dans l'immédiat, tout comme le bâtiment annexe de la salle des fêtes (stockage et toilettes publiques).

En ce qui concerne la section recette d'investissement, M. JEANTET Christian propose une subvention de 30 000 € sur les travaux de construction du bâtiment des services techniques.

Après avis de la commission finances, Pierre MAINETTI propose de modifier le budget primitif 2010 pour la section Investissement comme suit : voir document annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n°1/2010 équilibrée en section d'investissement à 30 000 €.

II. PROJET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES (DCM N°10-39)

M. Pierre MAINETTI fait l'exposé suivant au conseil municipal relatif à l'installation des services techniques de la commune.

Il rappelle au conseil municipal qu'à ce jour, la commune ne peut acquérir les biens de la famille BLANDIN au Chef-Lieu et que les travaux envisagés (parking, commerce) sont reportés à l'aboutissement de la procédure de déclaration d'utilité publique en cours avec l'EPF 74. Parallèlement à ce projet, la DDT avait donné son accord pour une étude de mini-station d'épuration qui aurait desservi à la fois les bâtiments Blandin et les logements collectifs du Chef-Lieu. Le « projet Blandin » étant repoussé, la somme réservée pour cette opération doit être mobilisée sur un autre projet.

Par ailleurs, le matériel communal (atelier, matériel d'horticulture, produits phytosanitaires et autres, véhicules, ...) sont stockés dans différents endroits « aux 4 coins de la commune ». L'un de ces lieux, le local situé aux Crêts est loué 4 000 € par an.

La commune recherche une solution à apporter au besoin de rangement du matériel (sièges cinéma, chaises, tables, ...) stocké à la salle des fêtes et qui mobilise une partie de celle-ci. Il convient aussi, dans le cadre de la loi sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de 2005, d'installer des toilettes publiques accessibles. Une réflexion a été entreprise pour construire un bâtiment jouxtant la salle des fêtes pour répondre à ces besoins, mais cette construction s'avère difficile : d'une part, elle entraînerait la suppression de 4 places de stationnement (qui auraient pu être déplacées sur le terrain Blandin en cours d'acquisition) et d'autre part, le règlement du PLU ne permet par rapport aux limites de la voirie de placer le projet à l'endroit prévu. Tout ceci a amené la municipalité et la commission bâtiments, à envisager la réalisation d'un bâtiment semi-industrialisé pour les services techniques sur le terrain situé aux

Contamines, à côté du cimetière, cadastré C 1978 et actuellement exploité par le GAEC La Ferme de Pavy. L'intégration paysagère sera étudiée pour diminuer l'impact sur le paysage.

Le local actuel des services techniques situé sous la bibliothèque sera transformé pour réaliser des toilettes conformes et entreposer le matériel de la salle des fêtes.

Le bâtiment envisagé aurait les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : 20 m x 12 m
- Surface : 242 m².

L'étude prend en compte les éléments suivants :

- Dossier de permis de construire, y compris honoraires architecte (esquisse – APD/PC)
- Maîtrise d'œuvre (DCE – Suivi de chantier)
- Gros-œuvre (fondations, dallage, fosse entretien véhicules (6 m x 1 m x 1,50 m hauteur),
- Hors d'eau – hors d'air
- Aménagements intérieurs
- Plomberie – sanitaires
- Electricité (courants forts, courants faibles, VMC, chauffage des locaux aménagés)

Le coût H.T. s'élèverait à :

Dossier de permis de construire	3 300 €
Gros-œuvre	41 000 €
Hors d'eau – Hors d'air (y compris la maîtrise d'œuvre)	106 200 €
Aménagements intérieurs	12 800 €
Plomberie – sanitaires	4 800 €
Electricité	11 200 €
Estimation totale nette H.T.	179 300,00 €
TVA 19,6 %	35 142,80 €
Estimation totale TTC	214 442,80 €

Non prévus dans cette étude :

V.R.D. (Plateforme terrain, raccordement réseaux)	50 000 €
Fondations spéciales – Étude de sol	3 000 €
Frais de branchement aux réseaux	10 000 €
Chauffage garage	5 000 €
Bureaux de contrôle et coordonnateur sécurité	5 000 €
Enrobés	10 000 €
Estimation totale nette H.T.	83 000 €
TVA 19,6 %	16 268 €
Estimation totale TTC	99 268 €

COÛT TOTAL ESTIMÉ DU PROJET :

H.T.....	262 300,00 €
T.V.A. 19,6 %	51 410,80 €
TTC.....	313 710,80 €

FINANCEMENT PREVU :

Fonds parlementaires	15 000 €
Conseil général – Crédits cantonalisés	30 000 €
Autofinancement	168 711 €

Inscription à la décision modificative	141 238 €
BP 2011	172 473 €

Après avoir entendu cet exposé, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **approuve ces travaux** tels qu'exposés ci-dessus,
- **autorise le maire** à lancer les consultations à procédure adaptée,
- **demande au maire de solliciter**
 - une subvention auprès de M. Jeantet, conseiller général, sur une première de 90 000 € HT environ pour 2010,
 - une subvention auprès du Conseil Général, également sur le solde des travaux pour 2011
 - une subvention exceptionnelle de l'Etat pour ce projet.

III. PROGRAMME D'ENROBES (DCM N°10-40)

M. Bernard SEIGLE présente au conseil les travaux à effectuer sur la voirie communale :

- Route des Mégevands : reprise des traversées et des trous
- Chemin des Robettes : reprofilage et réalisation d'un bicouche
- Route de Marlioz : reprofilage et reprise de la chaussée complète
- Route du Poirier Rouge : reprise du carrefour
- Route Forestière → Club du Chien : réfection de la voie

Il rappelle que la somme de 68 500 € est prévue au BP 2010. Une consultation a été faite auprès de 3 entreprises. 2 devis ont été déposés.

	SCREG	EUROVIA
Route des Mégevands	2 092,50 € HT	3 480,00 € HT
Chemin des Robettes	7 880,54 € HT	16 847,00 € HT
Route de Marlioz	39 312,40 € HT	70 370,00 € HT
Route du Poirier Rouge	2 092,50 € HT	3 105,00 € HT
Route Forestière	19 426,10 € HT	Pas consulté

La différence dans le devis est due à des différences dans les métrés. Par contre on peut vérifier que les prix unitaires proposés par la SCREG sont inférieurs. Dans le cadre de la mission ATESAT, Bernard SEIGLE demande aux services de la Direction Départementale des Territoires de confirmer les métrés.

Concernant la route Forestière, Bernard SEIGLE propose de consulter des entreprises de TP afin de faire réaliser un revêtement en tout-venant du fait de l'utilisation de cette voirie.

Bernard SEIGLE propose donc de retenir l'entreprise SCREG pour les chantiers cités ci-dessus, excepté la route Forestière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'enrobés 2010 comme suit,

➤ Route des Mégevands	2 092,50 € HT
➤ Chemin des Robettes	7 880,54 € HT
➤ Route de Marlioz	39 312,40 € HT
➤ Route du Poirier Rouge	2 092,50 € HT

- demande que les métrés soient confirmés par les services de la Direction Départementale des Territoires,
- autorise ensuite le maire à signer le marché avec l'entreprise SCREG.

Jacqueline CECCON signale que des débris de verre jonchent le sol en gravillons de l'aire de tri du Chef-Lieu. Le maire note qu'il faut envisager un enrobé ou autre surface lisse (prise en charge totale ou partielle des travaux par la CCFU). Ce problème concerne toutefois également d'autres aires de Choisy : il faudra en reparler à la commission environnement de la CCFU.

IV. TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SECURITE A ROSSY (Rte d'Allonzier et rte de Mandallaz) (DCM N°10-41)

Après les travaux de mise en sécurité du village de Roullin sur la route de Cercier, la municipalité a reçu des demandes pour le village de Rossy, de part et d'autre du rond-point sur la route d'Allonzier (RD 203) et sur la route de Mandallaz (RD 272).

Par ailleurs, une demande des parents tendait à la sécurisation de l'abribus de Rossy au croisement de la route d'Avregny. Un projet de déplacer l'abribus en face de la maison Bencheik n'a pas abouti. La commune a alors demandé aux différents transporteurs, pour éviter de faire un demi-tour sur la route départementale, d'emprunter depuis le rond-point la route du Vieux Rossy. Un essai a été fait en juin par les Transports DUNAND et le trajet modifié pour cette rentrée de septembre.

Bernard SEIGLE propose de lancer deux études :

- la 1^{ère} dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, la commune pourrait envisager de réaliser une écluse sur la voirie entre les propriétés de M. Lachat et de M. Balleydier et aménager un passage pour les piétons,
- la 2^{ème} sur la route d'Allonzier, il faut ralentir la circulation avant l'arrêt de bus au croisement de la route d'Avregny et à la sortie des Marais Pontaux avant le rond-point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- demande au maire de confier ces études au cabinet Longera, y,
- de solliciter l'avis du service voirie du Conseil Général.

V. DUP ET ENQUÊTE PARCELLAIRE BLANDIN AU CHEF-LIEU (DCM N°10-42)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet, dont les objectifs sont la réouverture de commerces de proximité sur la commune, la réalisation de logements aidés et l'aménagement d'espaces publics au chef-lieu. Les acquisitions nécessaires à ce projet ont été confiées à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie, selon un portage foncier de 10 années.

Les tentatives de négociation amiable entre l'Etablissement Public Foncier et les propriétaires n'ayant pas eu de suites, il a été convenu le lancement d'une procédure d'expropriation compte tenu de l'importance du projet. L'autorité expropriante est dans ce cas l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie, en vertu notamment de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme. Monsieur le Maire rappelle qu'une conclusion amiable est cependant possible tout au long de la procédure, en cas d'accord entre l'EPF et les propriétaires concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Expropriation et notamment ses articles L. 11-1 à L. 11-9 et R. 11-3 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHOISY, approuvé le 29/03/2010 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Fier et Usses en date du 26/08/2004 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2010 autorisant Monsieur le Maire à demander l'intervention de l'EPF pour l'acquisition des parcelles C 2252 p, C 2254 et C 2255 ;

Le Conseil Municipal, au vu des dossiers et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- **Approuve** le dossier d'enquête parcellaire ;
- **Autorise** l'EPF à acquérir par voie amiable ou par expropriation les terrains concernés par la déclaration d'utilité publique.

VI. AVENANT AU MARCHÉ 2006/2009 DE TRANSPORT SCOLAIRE (DCM N°10/43)

Bernard SEIGLE informe le conseil municipal que le cahier des clauses particulières des marchés de transports scolaires prévoit l'évolution des prix des circuits spéciaux dans le chapitre consacré aux prix et modes d'évaluation des prestations. Les répercussions sur les prix du bordereau des variations des éléments constitutifs du coût des services sont réputées réglées par les stipulations ci-après

$$V_n = V_o(0,125 + 0,875(0,02 + 0,17 \frac{G_n}{G_o} + 0,03 P_n + 0,48 \frac{S_n}{S_o} + 0,19 \frac{M_n}{M_o} + 0,05 \frac{K_n}{K_o} + 0,06 \frac{IPC-S_n}{PC-S_o}))$$

Or, certains indices ont été supprimés par l'INSEE en avril 2009. Le présent avenant a par conséquent pour objectif de modifier les indices disparus et les remplacer, en concertation entre les parties, par des indices correspondant à des séries équivalentes.

Pour la commune de Choisy, le marché 2006-2009 avec l'entreprise VEOLIA FROSSARD, référencé lot 06-01501, pour les circuits 01 5001 et 015 002 est concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve l'avenant** au marché 2006-2009 avec l'entreprise VEOLIA FROSSARD, référencé lot 06-01501, pour les circuits 01 5001 et 015 002, qui modifie les indices disparus et les remplace par des indices correspondant à des séries équivalentes
- **autorise le maire à signer** cet avenant.

VII. DIVERS

Aménagement d'un commerce multi-service au Chef-Lieu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'EPF qui avait monté un dossier de demande de financement dans le cadre du FISAC pour le projet d'acquisition et d'aménagement d'un local commercial pour la création d'un multiservice à Choisy, a reçu une réponse d'ajournement de la prise de décision de la part du Comité technique du conseil régional. Il sera de nouveau étudié quand l'EPF aura rétrocedé à la commune, qui réalisera les travaux et signera le bail commercial.

Commission projet salle polyvalente

Bernard SEIGLE propose au conseil municipal de se réunir en réunion privée afin de définir une commission qui travaillera sur ce projet : elle pourrait s'ouvrir en plus des conseillers municipaux, aux membres d'associations et à des représentants des administrés.

La 1^{ère} réunion (uniquement les conseillers municipaux) aura lieu le mercredi 13 octobre à 20 h en mairie.
Ordre du jour : Constitution de la commission élargie « Projet salle polyvalente »

Réunion du groupe de travail PLU (ensemble des conseillers)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la modification du Plan Local d'Urbanisme, le groupe de travail du PLU se réunira le Jeudi 30 septembre à 20 h.

Remerciements et invitation à la Choisylienne

Le comité des fêtes de Choisy remercie la commune pour la subvention versée en 2010. Cette année, il fête le 10^{ème} anniversaire de la Choisylienne course nature, qui se déroulera le 17 octobre 2010 au parcours santé. Il invite les membres du conseil à partager le repas festif qui se déroulera après cette manifestation.

Remerciements du Club Loisirs

Les membres du Club Loisirs remercient la mairie pour le prêt des salles tout au long de l'année et pour la subvention versée en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

ANNEXE POINT I – DECISION MODIFICATIVE N°1/2010

Imputation		Prévu	Nouvelles prévisions	DM 1/2009
2031	Frais d'études	10 000 €	12 800 €	2 800 €
2111	Acquisitions foncières	394 500 €	368 462 €	- 26 038 €
2117	Forêts	4 832 €	7 832 €	3 000 €
21312	Bâtiments scolaires	14 490 €	31 090 €	16 600 €
21316	Cimetière	12 000 €	2 300 €	- 9 700 €
21318	Autres bâtiments	339 943 €	273 743 €	- 66 200 €
	<i>Vestiaire foot</i>	2 400 €	2 400 €	- €
	<i>Eglise</i>	84 618 €	84 618 €	- €
	<i>Bâtiment petite enfance</i>	123 900 €	107 300 €	- 16 600 €
	<i>Bibliothèque</i>	- €	6 500 €	6 500 €
	<i>Ecole de Véry</i>	34 225 €	33 025 €	- 1 200 €
	<i>Salle des fêtes</i>	62 000 €	9 100 €	- 52 900 €
	<i>Ancienne mairie</i>	32 800 €	30 800 €	- 2 000 €
2151	Réseaux de voirie	64 000 €	75 500 €	11 500 €
	<i>Enrobés</i>	57 000 €	68 500 €	11 500 €
	<i>Chemins ruraux</i>	7 000 €	7 000 €	- €
2152	Installations de voirie	87 714 €	57 714 €	- 30 000 €
	<i>Route de Cercier - Roullin/Martinet</i>	74 214 €	44 214 €	- 30 000 €
	<i>Route de Cercier - Basset</i>	1 500 €	1 500 €	- €
	<i>Tx sécurité à Rossy</i>	12 000 €	- €	- 12 000 €
	<i>Tx sécurité abribus</i>	- €	12 000 €	12 000 €
21534	Réseaux d'électrification	3 200 €	4 400 €	1 200 €
21538	Autres réseaux	68 057 €	38 057 €	- 30 000 €
	<i>Viabilisation du Pont Noir</i>	38 057 €	38 057 €	- €
	<i>Assainissement écoles</i>	30 000 €	- €	- 30 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	- €	6 300 €	6 300 €
2184	Mobilier	12 946 €	17 746 €	4 800 €
2188	Divers matériels	17 200 €	28 400 €	11 200 €
23132	Place du village (parking)	7 500 €	800 €	- 6 700 €
23134	Bâtiment des services techniques		141 238 €	141 238 €
				30 000 €

1323	Subvention M. Jeantet ->bat.services techniques	30 000 €		30 000 €
------	---	----------	--	-----------------